

PROCES-VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de 3 Adjoints

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mars, à 20 heures 45 les membres du conseil municipal de la commune de MAUCHAMPS, proclamés par le bureau électoral à la suite à l'opération du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

ADAMO Jacques - BERTHEL Christophe - de la BRETONNIERE Laurent - CEPEDA Christophe - CHEMIT Dominique - DUBOIS Christine - de l'ESTANG du RUSQUEC Guillaume - FORTIN Jean-Luc - GAUTIER Hélène - MAUDENS Karine - PIAT Sylvie

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme DUBOIS Christine, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et Mrs :

ADAMO Jacques - BERTHEL Christophe - de la BRETONNIERE Laurent - CEPEDA Christophe - CHEMIT Dominique - DUBOIS Christine - de l'ESTANG du RUSQUEC Guillaume - FORTIN Jean-Luc - GAUTIER Hélène - MAUDENS Karine - PIAT Sylvie

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme CHEMIT Dominique, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr FORTIN Jean -Luc.

ELECTION DU MAIRE

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invitée le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletin blanc	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
Mme Christine DUBOIS	11 voix

Mme Christine DUBOIS ayant été élu à l'unanimité, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Christine DUBOIS, élue maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletin blanc	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Mr Jean-Luc FORTIN 11 voix

Mr Jean-Luc FORTIN ayant été élu à l'unanimité, a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletin blanc	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Mr Guillaume de l'ESTANG du RUSQUEC 11 voix

Mr Guillaume de l'ESTANG du RUSQUEC ayant été élu à l'unanimité, a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT NON REMUNERE

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletin blanc	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Mme Dominique CHEMIT 11 voix

Mme Dominique CHEMIT ayant été élu à l'unanimité, a été proclamée troisième Adjoint non rémunéré et a été immédiatement installée.

Séance levée à 20 H 57